

Avis de radiation

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'administration du Barreau du Québec, à sa séance du 17 janvier 2024 a, en vertu du devoir lui étant imposé par l'article 85.3 du *Code des professions*, prononcé la **radiation** des membres ayant fait défaut d'avoir effectué le paiement de cotisations dans le délai imparti.

Le Conseil d'administration du Barreau du Québec a prononcé la radiation des personnes suivantes :

M ^e Annabelle Larouche*	287320-6	Abitibi-Témiscamingue
M. Mathieu Gagnon	268191-9	Montréal
M. Martin Gélinas	339269-4	Montréal
M ^{me} Sophie Moreau	320322-1	Montréal
M ^e Elisabeth Nantel*	189515-0	Montréal

Montréal, le 22 janvier 2024

Catherine Ouimet, avocate, MBA
Directrice générale

*Lorsque le nom d'une personne est suivi d'un astérisque, cela signifie qu'elle s'est réinscrite depuis la radiation et est maintenant membre en règle du Barreau du Québec.

Veillez communiquer avec le Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec (Montréal : 514 954-3411; sans frais : 1 844 954-3411) afin de vérifier si la personne dont le nom n'est pas suivi d'un astérisque a régularisé sa situation depuis le 22 janvier 2024.